DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES FOLMARD DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ENEDIS

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 30 mai 2022, afin de permettre la réalisation de travaux sur le réseau ENEDIS,

- la circulation sera interdite rue des Folmard, entre la rue d'Hellieule et la rue de la Ménantille, dans le sens rue d'Hellieule / rue de la Ménantille.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 mai 2022

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE